

# Rapport d'orientations budgétaires 2016



# Préambule

- ▶ Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.
- ▶ L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.
- ▶ Le rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- ▶ En raison de la state de l'EPCI, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en natures et du temps de travail).
- ▶ Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.
- ▶ Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

# Rétrospective de l'exécution budgétaire 2015

Présentation des précomptes administratifs sous toute réserve de  
concordance avec le Compte de Gestion (en cours)

# Section de fonctionnement

	2014	2015
Dépenses	29 691 770.37 €	30 563 842,89 €
Recettes	39 389 881.18 €	39 932 379.05 €
Résultat d'exécution	9 698 110.81 €	9 368 536,16 €
Résultat cumulé reporté	0	2 666.12 €
soit en début d'exercice n+1	9 698 110.81 €	9 371 202,28 €

Pour la deuxième année consécutive, la section de fonctionnement se clôt avec un excédent important (> 9M€) résultant essentiellement du caractère provisionnel (et bas) de l'AC de la Ville d'Orange.

# Détail des dépenses de fonctionnement

Chapitre	2014	2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 646 107,31	5 063 251,09
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 002 735,15	6 542 125,15
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 549 794,30	12 786 107,47
023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 889 302,63	2 391 644,99
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		14 350,00
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	3 312 654,26	2 428 970,90
66 CHARGES FINANCIERES	1 273 378,59	1 191 944,25
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 798,13	145 449,04
Dépenses	29 691 770,37	30 563 842,89

Les dépenses de fonctionnement de la CCPRO ont progressé de 872 K€ entre 2014 et 2015.

# Analyse (014)

- ▶ Le premier poste de dépenses de la CCPRO est constitué par les reversements que la CCPRO fait à ses communes membres (014), selon le détail ci-dessous :

Bilan 2015	AC	DSC	Total
BEDARRIDES	73 342, 47 €	20 495,31 €	20 495,31 €
CADEROUSSE	650 372, 26 €	10 943,53 €	10 943,53 €
CHÂTEAUNEUF DU PAPE	78 554, 58 €	8 645,97 €	8 645,97 €
COURTHEZON	312 965, 18 €	21 463,31 €	21 463,31 €
JONQUIERES	228 569, 69 €	18 742,01 €	18 742,01 €
ORANGE	2 800 000, 00 €	117 556,44 €	117 556,44 €
SORGUES	7 829 628, 88 €	72153,43	72153,43
<b>TOTAL</b>	<b>11 973 433,06 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>12 243 433,06 €</b>

Il n'y a pas eu en 2015 de revalorisation de ces reversions.

# Analyse (011)

- ▶ Le chapitre 011 a connu une progression de plus de 38 % entre 2014 et 2015 (+1,417 M€).
- ▶ Cela s'explique notamment par :
  - ▶ Une reprise progressive par la CCPRO des contrats relatifs à la Ville d'Orange (régis pour 2014 via une convention de refacturation => + 300 000 € )
  - ▶ Un basculement de certaines lignes du 065 vers le 011 (ASA de la Meyne : 270 000 €)
  - ▶ Une augmentation du coût de consommation de l'éclairage public, liée à une régularisation tarifaire issue d'un arrêté ministériel et une minoration de la réalité des charges en 2014 pour la ville d'Orange consécutive aux transferts de contrat (total => + 600 000 €)
  - ▶ «Refacturation» du personnel rémunéré sur le budget OM mais exerçant des missions en lien avec les compétences relevant du budget principal (102 000 €)
  - ▶ Recours aux prestations extérieures (+ 100 000 €)
  - ▶ Régularisation en 2015 des cotisations d'assurance 2014 (77 000 €)

# Analyse (012)

- ▶ Le chapitre 012 a progressé de presque 9% (540 K€) pour les raisons suivantes :
  - ▶ Nombreux emplois fonctionnels créés par la précédente gouvernance (passage de 2 à 4 entre 2014 et 2015) : + 200 000 €
  - ▶ Création de nouveaux Services (Développement Territorial et Emploi, Marketing Territorial) par la précédente gouvernance : + 200 000 €
  - ▶ Poursuite de la stagiairisation des agents non titulaires de longue durée issus des transferts de la Ville d'Orange.

# Analyse (65)

- ▶ Le chapitre 65 connaît une baisse de quasiment 27% (- 883 K€) qui s'explique par :
  - ▶ La subvention de 550 000 € au budget OM qui n'a plus eu lieu depuis 2015,
  - ▶ La redevance à l'ASA de la Meyne payée en 2014 au 65 et en 2015 au 011 (environ 270 000€)
  - ▶ L'économie de gestion liée à la fusion de l'OT PRO et de l'ancien Office du tourisme de la Ville d'Orange

# Détail des recettes de fonctionnement

Chapitre	Réalisé 2014	Total réalisé 2015
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	61 862,87	39 706,59
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 678,00	16 351,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		16 500,00
70 PRODUITS DES SERVICES	69 737,14	185 862,37
73 IMPOTS TAXES	27 818 529,22	*29 250 593,96
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	10 652 338,46	10 203 682,08
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	47 077,03	16 071,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	727 658,46	203 612,05
Recettes	39 389 881,18	39 932 379,05
002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	-	2 666,12

\* en attente de correction avec perception au niveau du FPIC => 930 286 € perçus au lieu de 623 970 € notifiés, ce qui ramènerait le solde (recettes) à 39,6 M€

# Analyse (73)

► Progression de 1,145 M€ (+4,64%) des produits fiscaux à taux constants

	2014	2015	Evolution en taux
Contributions directes (TH, TFNB, TAFNB et CFE)	19 238 531,00	19 785 968,00	2,85%
CVAE	4 062 205,00	4 446 931,00	9,47%
TASCOM	889 712,00	1 070 355,00	20,30%
IFER	470 077,00	501 147,00	6,61%
<b>TOTAL</b>	<b>24 660 525,00</b>	<b>25 804 401,00</b>	<b>4,64%</b>

- Les progressions sont globalement bien réparties entre les Communes, l'augmentation la plus significative concernant la TASCOM de la Ville d'Orange (+ 224 849 €).
- Une rétrospective fiscale globale (actualisation de l'analyse base & produits de RFC / mars 2014) est en cours de réalisation par les services de la CCPRO.

# Analyse (74)

- ▶ Concernant les dotations que verse l'Etat les baisses, qui ont été amoindries dans les montants par l'intégration de la ville d'Orange, demeurent manifestes :

	2013	2014	2015	2014 - 2015
DGF	3 684 016,00 €	7 090 190,00 €	6 935 450,00 €	-2,18%
Dotation interco	809 440,00 €	1 442 466,00 €	1 129 246,00 €	-21,71%

# Section d'investissement

	2014	2015
Dépenses	16 410 360.71 €	9 554 242,41 €
Recettes	12 942 828.39 €	14 592 260.90 €
Résultat d'exécution	- 3 467 532.32 €	+5 038 018,49 €
Résultat cumulé reporté	-1 481 158.48 €	-4 948 690.80 €
soit en début d'exercice n+1	- 4 948 690.80 €	89 327,69 €

# Détail des dépenses d'investissement

Chapitre	2014	2015	RAR 2015
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 678,00	16 351,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	244 727,56	676 961,87	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 018 901,95	1 917 363,38	0,00
20 IMMO INCORPORELLES	703 834,14	515 324,05	681 275,52
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	829 975,89	518 533,64	420 620,90
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 186 527,43	686 806,17	164 661,25
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	11 410 315,74	5 222 902,30	3 987 292,36
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 400,00	0	
<b>Dépenses</b>	<b>16 410 360,71</b>	<b>9 554 242,41</b>	<b>5 253 850,03</b>

L'exercice 2015 a été marqué par une maîtrise des dépenses d'investissement pour ne pas avoir à recourir à l'emprunt conformément aux préconisations de la CRC et par voie de conséquences par une forte baisse des dépenses d'investissement (ralentissement de investissement depuis juillet 2015 => -42.12% pour les acquisitions et – 54,23 % pour les travaux).

Cette tendance se répercute de fait sur les RAR qui pour 2015 s'élèvent à 5.2 M€ contre 7.2 M€ en 2014.

# Détail des recettes d'investissement

Chapitre	2014	2015	RAR
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
024 PRODUITS DE CESSION	0	0	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 889 302,63	2 391 644,99	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	244 727,56	676 961,87	
10 DOTATIONS	5 661 217,39	11 251 302,81	
FCTVA	1 751 974,00	1 553 192,00	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 909 243,39	9 698 110,81	
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	644 416,31	259 100,39	1 069 330,30
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000,00	0,00	
20 IMMOS INCORPORELLES	1 457,92		
204 EQUIPEMENTS SUBVENTIONS VERSEES	201,3		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 300,00	202,80	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	488 205,28	13 048,04	
<b>Recettes</b>	<b>12 942 828,39</b>	<b>14 592 260,90</b>	<b>1 069 330,30</b>

Il est à noter, pour la première fois depuis 2006, une absence de recours à l'emprunt sur l'exercice 2015 pour les raisons préalablement explicitées.

Concernant les ressources externes, il est à constater une baisse des subventions qui fluctuent ordinairement d'une année à l'autre en fonction des opérations menées par la CCPRO et de la capacité des financeurs à subventionner de nouveaux programmes.

# Situation des crédits reportés (RAR)

Montants TTC				
	TOTAL RAR	Corrections à faire *	ENGAGEMENTS 2016	TOTAL TTC
Bédarrides	54 006,83		1 997,28	56 004,11
Caderousse	33 781,55		3 720,00	37 501,55
Chateauneuf-du-pape	100 769,98	9 568,00	1 846,77	102 616,75
Courthézon	62 402,40		3 089,91	65 492,31
Jonquières	205 399,93			205 399,93
Orange	3 982 955,16		97 914,59	4 080 869,75
Sorgues	302 968,62		9 877,32	312 845,94
CCPRO	501 997,56		32 900,61	534 898,17
	5 244 282,03	9 568,00	151 346,48	5 395 628,51

\* Travail en cours

Il est à noter la diminution des crédits de report par rapport à 2014 (montant de 7 373 232,94 €).

Des corrections, à la marge, sont susceptibles d'intervenir dans le cadre de la clôture de l'exercice (en cours).

# Scénarios prévisionnels d'affectation des résultats 2015

Sous toute réserve de concordance avec le Compte de Gestion (en cours)

# Budget Principal + ex Budget Annexe OM

BUDGET PRINCIPAL		
Résultat de fonctionnement exercice (A)	9 368 536,16	
Excédent / déficit de fonctionnement antérieur (B)	2 666,12	
RESULTAT A AFFECTER (A+B = C)	9 371 202,28	
Solde d'investissement de l'exercice (D)	5 038 018,49	
Excédent / déficit de fonctionnement antérieur (E)	-4 948 690,80	
Solde d'investissement cumulé (D+E = F)	89 327,69	
Solde des RAR (G)	-4 184 519,73	
BESOIN DE FINANCEMENT (F+G) = H	-4 095 192,04	
PERPECTIVES D'AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du besoin de financement de la SI (1068)	4 095 192,04	au moins égal à H
Report à nouveau de la SF (002)	5 276 010,24	
EX BUDGET ANNEXE DES OM		
Résultat de fonctionnement exercice (A)	943 222,17	
Excédent / déficit de fonctionnement antérieur (B)	- 53 089,95	
RESULTAT A AFFECTER (A+B = C)	890 132,22	
Solde d'investissement de l'exercice (D)	89 740,61	
Excédent / déficit de fonctionnement antérieur (E)	-33 128,58	
Solde d'investissement cumulé (D+E = F)	56 612,03	
Solde des RAR (G)	-219 968,40	
BESOIN DE FINANCEMENT (F+G) = H	-163 356,37	
PERSPECTIVES D'EFFECTIONS DU RESULTAT		
Couverture du besoin de financement de la SI (1068)	163 356,37	au moins égal à H
Report à nouveau de la SF (002)	726 775,85	

La fusion des 2 budgets donnerait des écritures de reprise suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (002) : 6 002 786,09

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (001) : 145 939,72

DOTATION SI (1068) : 4 258 548,41

# Budgets Annexes

BA GRANGE BLANCHE II		Reports	Résultats 2015	Résultats cumulés
	Fonctionnement	- 506 148,35	1 550,00	- 504 598,35
	Investissement	- 510 829,08	- 23 804,80	- 534 633,88
		- 506 148,35	1 550,00	- 504 598,35

BA CHEMIN D'AVIGNON		Reports	Résultats 2015	Résultats cumulés
	Fonctionnement	- 22 792,43	3,50	-22 788,93
	Investissement	- 130 463,51	-152 341,66	-282 805,17
		- 153 255,94	-152 341,66	-305 597,60

BA MALAUTIERE		Reports	Résultats 2015	Résultats cumulés
	Fonctionnement	307 692,00	66 493,09	374 185,09
	Investissement	- 1 428 265,10	-672 950,00	-2 101 215,10
		- 1 120 573,10	-877 261,96	-1 997 835,06

BA SPANC		Reports	Résultats 2015	Résultats cumulés
	Fonctionnement	1 850,00	2 320,00	4 170,00
	Investissement	-	0,00	0,00
		1 850,00	2 320,00	4 170,00

# Bilan consolidé

affectations & reprises 2016	002	001	1068
BUDGET PRINCIPAL	5 276 010,24	89 328 €	4 095 192 €
A AJOUTER AU BP SUITE CLOTURE BA OM	726 775,85	56 612 €	163 356 €
TOTAL BP	6 002 786,09	145 939,72	4 258 548,41
BUDGET ANNEXE MALAUTIERE	374 185 €	-2 101 215,10 €	
BUDGET ANNEXE SPANC	4 170 €		
BUDGET ANNEXE CHEMIN AVIGNON	-22 788,93 €	-282 805,17 €	
BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II	-534 633,88 €	-504 598,35 €	
TOTAL	5 823 718 €	<b>-2 742 679 €</b>	4 258 548 €

Prévision de déficit consolidé d'investissement au 31/12/2015 : **- 2,742 679 €**



# Point sur les opérations pluri-annuelles

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

# Mise en place d'une culture de la programmation

- ▶ Afin d'améliorer la lisibilité des comptes, la gestion pluriannuelle constitue un bon moyen car elle permet de réduire le montant des restes à réaliser. Les écritures budgétaires sont alors plus transparentes par rapport à la structure du financement.
- ▶ A l'arrivée de la nouvelle gouvernance, un seul AP-CP existait (Requalification de la ZI du FOURNALET à Sorgues) et n'avait pas été réactualisé depuis 2014
- ▶ 2 nouvelles autorisations de programme ont été créées en 2015 (AP Arc de triomphe à Orange et AP Genêt Callade à Orange)
- ▶ Avec la mise en place d'un régime d'enveloppes d'investissement communales, cette logique des AP/CP devrait rapidement s'étendre (5 à 6 nouvelles AP/CP prévues en 2016) avec la mise en place parallèle d'une PPI (programmation pluriannuelle d'investissement )
- ▶ A l'avenir, les AP présentées au vote de l'assemblée délibérante incluront un plan prévisionnel de financement.

# Situation de l'AP 2010 « Requalification de la Voirie ZI du Fournalet » à Sorgues

- ▶ Cet AP n'a plus été mis à jour depuis fin 2014. Montant restant à financer par rapport à l'AP initial : 3,856 M€

AP CP VOIRIE FOURNALET							
OPERATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
8 413 000,00							
Crédits de Paiement	2 460 000,00	2 665 000,00	2 999 996,36	2 449 309,65	4 085 457,25		
Consommation	336 136,76	992 358,06	549 738,29	454 352,63	2 159 246,76	64 794,00	
CP non consommés	2 123 863,24	1 672 641,94	2 450 258,07	1 994 957,02	1 926 210,49	-64 794,00	
Reste à couvrir reporté	8 076 863,24	7 084 505,18	6 534 766,89	6 080 414,26	3 921 167,50	3 856 373,50	
Consommation totale	336 136,76	1 328 494,82	1 878 233,11	2 332 585,74	4 491 832,50	4 556 626,50	

- ▶ Cet AP n'ayant pas fait l'objet d'une définition des CP en 2015, il conviendra de prendre « acte » des montants constatés en 2015 (64 794 €) et de décider du devenir de cette opération (intégration à l'enveloppe de Sorgues / redéfinition ou suppression)

# Situation de l'AP 2015« Arc de Triomphe » à Orange

- ▶ Cette AP avait été initialement prévue sur les exercices 2015 - 2016. Compte tenu de la programmation actuelle des travaux, il sera proposé de l'étendre à 2017 :

AP CP ROND POINT ARC DE TRIOMPHE A ORANGE			
OPERATION	2015	2016	2017
4 320 000,00			
Crédits de Paiement	1 200 000,00	1 814 400,00	2 103 282,66
Consommation	402 317,34		
CP non consommés	797 682,66		
Reste à couvrir	3 917 682,66	2 103 282,66	
Consommation totale	402 317,34		

# Situation de l'AP 2015 « Genêts - Callade » à Orange

- ▶ Cette AP avait été initialement prévue sur les exercices 2015 - 2016. Compte tenu de la programmation actuelle des travaux, il sera proposé de l'étendre à 2017 :

AP CP VOIRIE LES GENETS ET LA CALADE A ORANGE			
OPERATION	2015	2016	2017
1 582 317,40			
Crédits de Paiement	540 000,00	720 000,00	850 392,00
Consommation	11 925,40		
CP non consommés	528 074,60		
Reste à couvrir	1 570 392,00	850 392,00	
Consommation totale	11 925,40		

# Situation de l'AP 2015 « Rond Point RD 907 » à Bédarrides / Sorgues (BA de la Malautière et Chemin d'Avignon)

- ▶ Cette AP concerne les exercices 2015 - 2016. la Tranche conditionnelle n°1 n'a pas été confirmée, compte tenu de l'absence de financement de ces travaux.

AP CP ROND POINT RD 907		
OPERATION	2015	2016
3 000 000,00		
Crédits de Paiement	700 000,00	2 894 716,53
Consommation	105 283,47	
CP non consommés	594 716,53	
Reste à couvrir	2 894 716,53	-
Consommation totale	105 283,47	

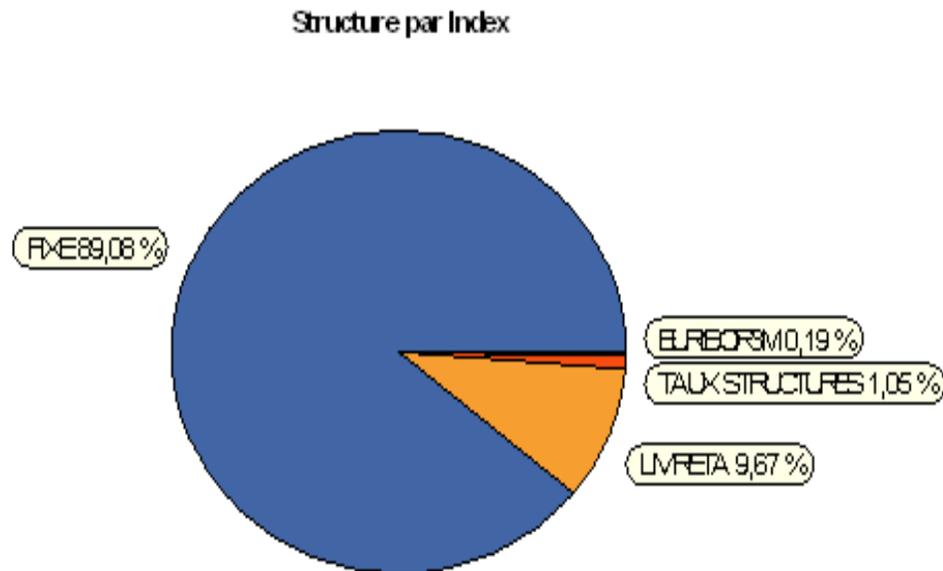


# La situation de la dette

Structure et Gestion

# Situation au 31/12/2015: Structure

## Structure de l'Encours par Index au 31/12/2015 inclu

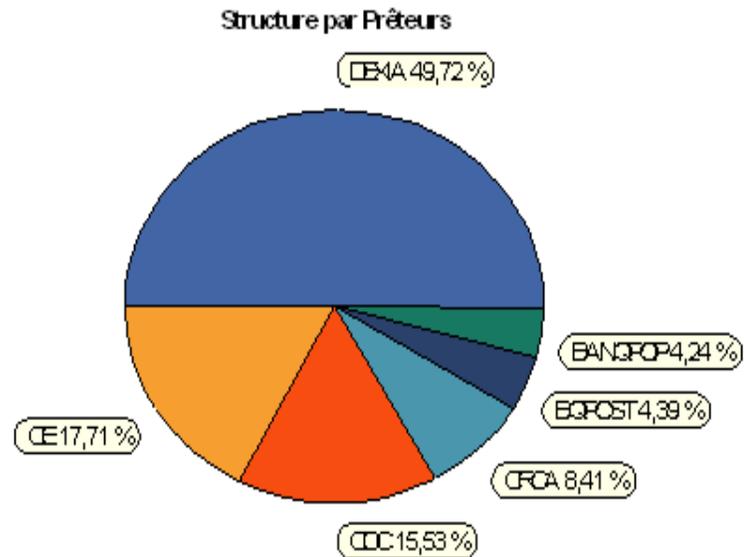


Seuls 1,05 % des emprunts souscrits relèvent de produits structurés (transfert de la dette historique d'une commune membre). Le reste des emprunts a été souscrit par la CCPRO sur des produits « rassurants » et à des taux tout à fait corrects (moyenne : 4,07%)

Index	Au 31 Décembre 2014	Au 31 décembre 2015 inclu	Variations
FIXE	29 279 914,40	27 289 143,21	-1 990 771,19
EURIBOR3M	86 251,49	59 489,01	-26 762,48
TAUX STRUCTURES	335 864,58	321 667,62	-14 196,96
LIVRETA	3 000 000,00	2 962 500,00	-37 500,00
	32 702 030,47	30 632 799,84	-2 069 230,63

# Situation au 21/12/2015 : Prêteur

Structure de l'Encours par Prêteurs au 31/12/2015 inclu

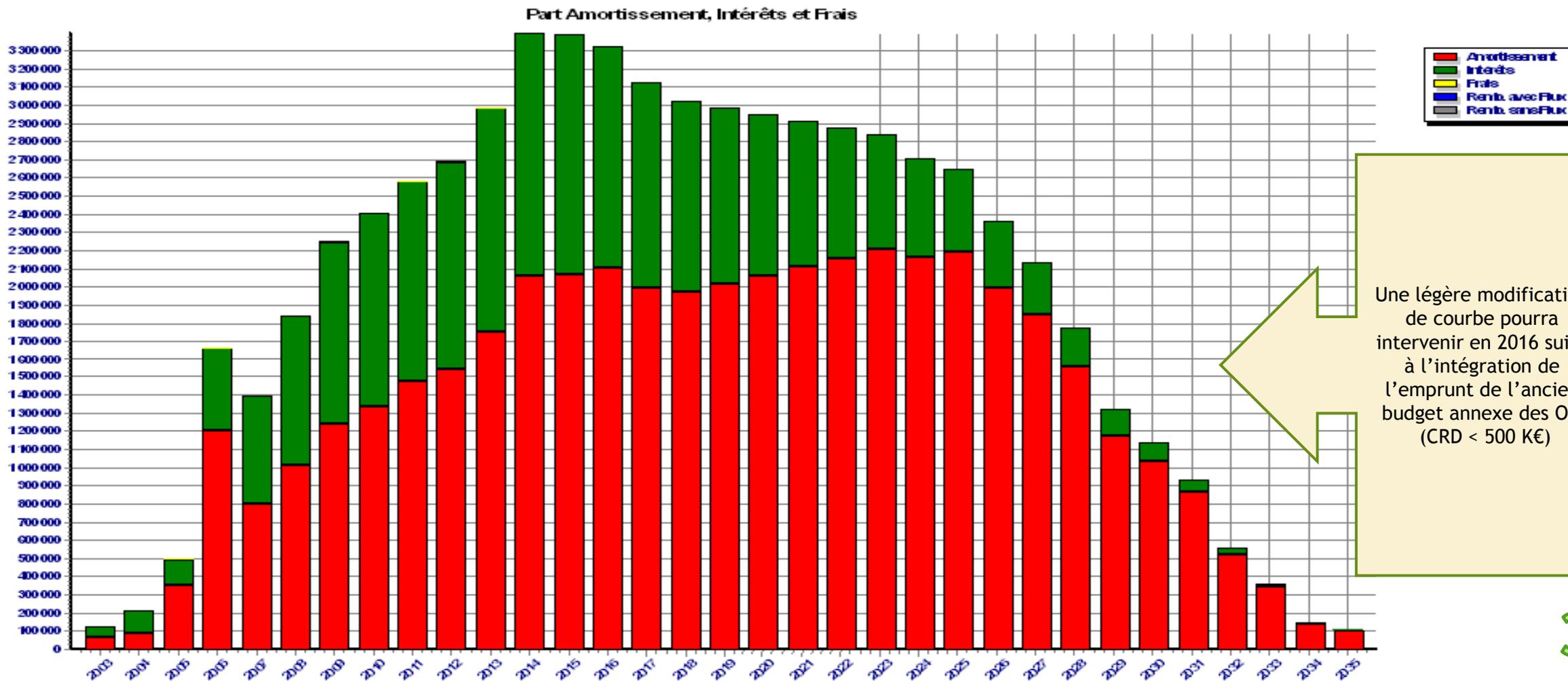


Près de 50% des crédits ont été souscrits auprès de DEXIA / CREDIT LOCAL DE FRANCE

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2014	Au 31 décembre 2015 inclu	Variations
BANQPOP	BANQUE POPULAIRE PROVENCAL ET CORSE	1 400 000,00	1 300 000,00	-100 000,00
BQPOST	LA BANQUE POSTALE	1 423 404,58	1 343 974,93	-79 429,65
CDC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	4 899 522,59	4 757 606,47	-141 916,12
CE	CAISSE D'EPARGNE	5 895 382,37	5 424 218,35	-471 164,02
CRCA	CREDIT AGRICOLE	2 861 167,83	2 576 092,07	-285 075,76
DEXIA	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	16 222 553,10	15 230 908,02	-991 645,08
		32 702 030,47	30 632 799,84	-2 069 230,63

# Situation au 31/12/2015 : Projection annuité

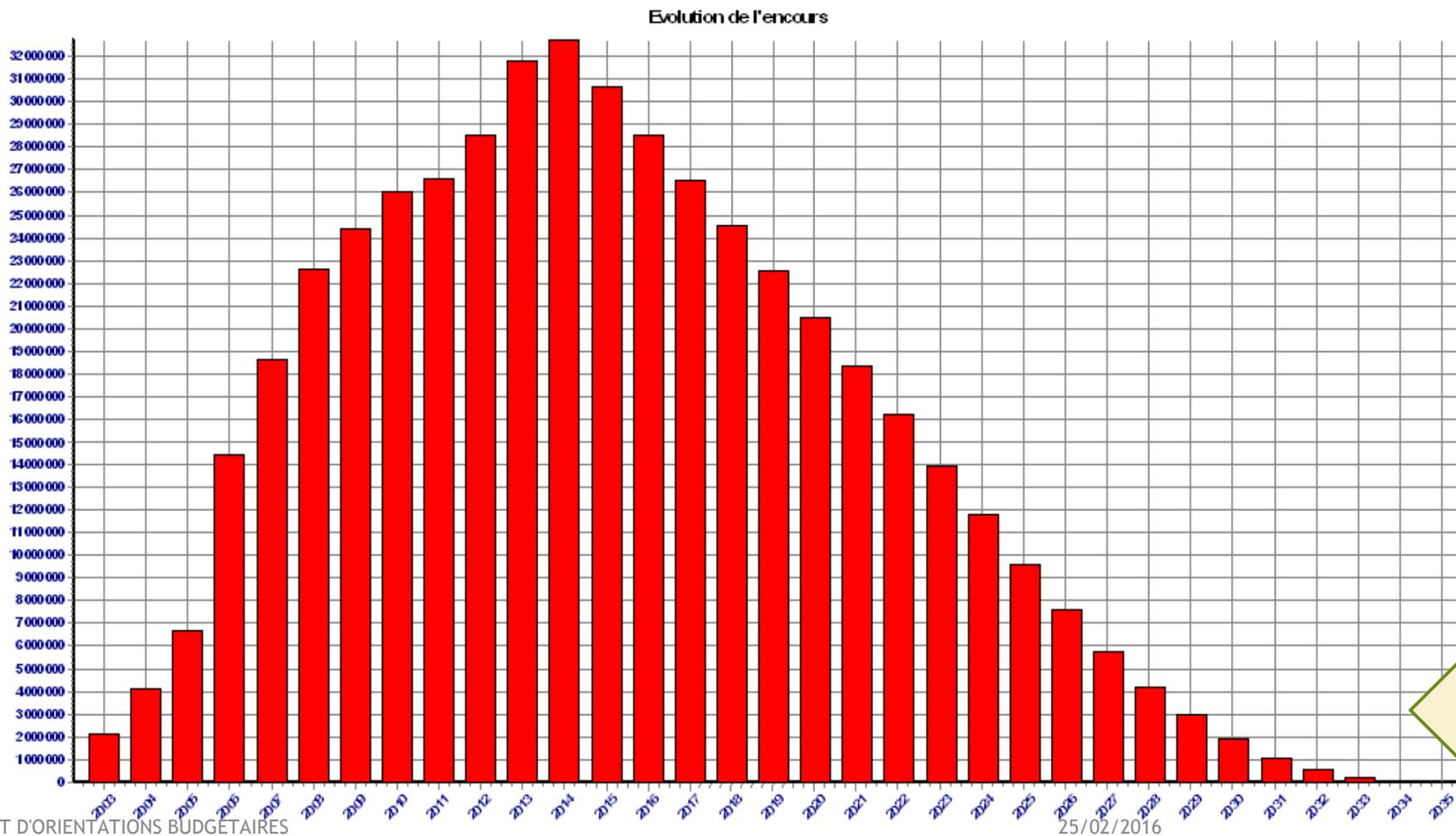
## Projection de la dette



Une légère modification de courbe pourra intervenir en 2016 suite à l'intégration de l'emprunt de l'ancien budget annexe des OM (CRD < 500 K€)

# Situation au 31/12/2015 : Evolution de l'encours

Projection de la dette



Extinction de la dette à  
HORIZON 2033

31

# Situation au 31/12/2015 : Répartition par Communes

COMMUNES	EMPRUNT A L'ORIGINE	C.R.D AU 31/12/2015	% en fonction du CRD au 31 12 2015 hors emprunt transférés des communes	Répartition Annuité	Emprunt restant et transférés des Communes au 31 12 2014		Pour mémoire total sur la base du ca 2014
						TOTAL	
BEDARRIDES	3 952 200,27	2 868 666,89	10,88%	292 411,90	292 411,90	293 998,16	
CADEROUSSE	3 487 339,17	2 010 338,11	7,62%	204 919,85	204 919,85	206 031,49	
CHATEAUNEUF DU PAPE	5 158 051,83	2 519 848,51	9,55%	256 855,79	88 583,97	347 331,74	
COURTHEZON	4 788 346,68	3 336 827,54	12,65%	340 132,94	13 015,60	353 148,54	
JONQUIERES	5 323 115,94	3 884 890,72	14,73%	395 998,68	395 998,68	398 146,86	
SORGUES	18 913 542,60	11 751 774,01	44,56%	1 197 893,91	217 774,35	1 510 290,24	
	<b>41 622 596,49</b>	<b>26 372 345,79</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 688 213,07 €</b>	<b>319 373,92</b>	<b>3 007 586,99</b>	<b>3 110 910,44</b>

Bédarrides	544,13 €
Caderousse	714,15 €
Chateauneuf-du-pape	1 133,03 €
Courthézon	604,39 €
Jonquières	805,83 €
Orange	- €
Sorgues	633,18 €
<b>Moyenne CCPRO</b>	<b>379,72 €</b>
<b>Moyenne CCPRO sans Orange</b>	<b>672,54</b>

Dette par habitant de la CCPRO\* : **441 €**

Dette par habitant HORS ORANGE\* : **781 €**

\* NDLR : le différentiel entre le CRD ci-dessus présenté et le montant de la dette présenté dans les précédents états (delta de 4M€) résulte des emprunts propres à la CCPRO (acquisition du siège, reliquat des emprunts de la ZAC Sainte Anne Est, travaux de lutte contre les inondations)



# Nos ressources humaines

Structure des dépenses de personnel

Rapport sur la parité

Rapport sur la mutualisation

# Le personnel de la CCPRO

**La CCPRO compte actuellement 240 agents environ dont 216 agents statutaires.**

- ▶ Lors de l'installation de la nouvelle gouvernance au printemps 2015, la situation était la suivante :
  - ▶ Aucun organigramme établi,
  - ▶ Aucune adéquation entre le tableau des effectifs et la réalité des services,
  - ▶ Aucun encadrement des évolutions statutaires (règles d'occurrence, adéquation cadre/emploi)
  - ▶ Aucune règle établie concernant le recrutement,
- ▶ En l'espace de 6 mois, il a été permis par un travail de fond associant l'encadrement, les agents et les partenaires sociaux :
  - ▶ La constitution d'un nouvel organigramme partagé, instaurant un lien fort entre les commission élues et les services, ainsi que la dissociation entre POLES DE COMPETENCE et SERVICES SUPPORTS
  - ▶ Une analyse précise de la composition et de la charge de chaque service,
  - ▶ L'établissement de règles préalables à tout recrutement (développement des emplois contractuels aidés, promotion de la mobilité interne, etc)
  - ▶ La définition de « 21 métiers » présents au sein de la CCPRO, accompagnés d'un « bornage » en terme de carrière (possibilités concrètes ou... impossibilités d'évolution),
  - ▶ L'engagement d'une réflexion sur un schéma d'avancement des carrières (SAC), un référentiel du régime indemnitaire (RRI) et une homogénéisation des rythmes de travail (travaux en cours)

# SERVICES GENERAUX

Accueil / secrétariat général

Gestion du Personnel et des Compétences

VP Réf : Jacques BOMPARD  
Responsable de Service : Betty BACCHI  
Ressources Humaines  
Paie et Carrières  
Formation et Compétences  
Conseil en Prévention

Gestion Financière

VP Réf : Jacques BOMPARD  
Responsable de Service : Elisabeth CLOUPET  
Programmation et optimisation financière  
Comptabilité Publique

Affaires Juridiques & Foncier

Responsable de Service : Laurie VAYSON  
Administration Générale, Contentieux et Affaires  
Foncières

Achat public

Responsable de Service : Beatrice BENOD  
Commande Publique  
Suivi des marchés  
Magasin

Systèmes d'Information

Responsable de Service : Sylvain RAMIERE  
Maintenance Informatique  
Systèmes d'Information Géographique

Communication

VP Réf : Serge FIDELE  
Responsable de Service : Cécile Riou

Territoire Numérique & Accessibilité  
Chef de Projet : Jean Louis ZIMMERMANN

## Légende

En bleu : Elus référents

--- : Gouvernance stratégique

En rouge : Membres du COMEX

Fonctions Support

Fonctions Opérationnelles

**Président**  
Alain Rochebonne

Assistante : Caroline WATTEAU

## Bureau de la CCPRO

Jacques BOMPARD  
Thierry LAGNEAU  
Christian TORT  
Sylviane FERRARO  
Louis BISCARRAT  
Claude AVRIL  
Xavier MARQUOT  
Serge Fidèle

Collège des DGS

Coordination des Ressources Communautaires

Directrice : Cécile GLEYZON

Comite Exécutif (ComEx)

Gestion analytique & Optimisation des Moyens Mutualisés

Directeur : André SIEGEL  
Assistante : Chantal PELLETIER  
Pilotage opérationnel de la transversalité  
Suivi des ressources internes et mutualisées  
Gestion du Parc Auto & Immobilier (dont assurances)

## POLES DE COMPETENCES

VP Réf : Sylviane FERRARO

Infrastructures et Travaux

Chef de Pôle : Christophe LAINE  
Assistante : Céline SANZ

Ingénierie & Etudes Opérationnelles

Programmation et suivi des travaux

Entretien de la Voirie d'ICO

Eclairage Public

Assainissement Non Collectif

VP Réf : Christian TORT

Environnement et Cadre de Vie

Chef de Pôle : Pascal BONNIN  
Assistante : Valérie TAURELLE

Education à l'Environnement

Contrôle de Gestion

Propreté Urbaine

Collecte

Déchetteries

VP Réf : Xavier MARQUOT

Milieux Aquatiques et Prévention Inondations

Chef de Pôle : Frank SOUCIET  
Assistante : Elisabeth BERNUS

Zones Humides et Milieux Naturels

Assainissement Pluvial, Collecte et Gestion des Eaux de Ruissellement

Protection contre les risques majeurs

Systèmes hydrauliques

Dossiers réglementaires (EI/DSLE)

VP Réf : Louis BISCARRAT

Aménagement Prospective territoriale

Chef de Pôle : Pascale SINARD  
Assistante : Claudine PALOMBA

Stratégie de Territoire

Projet Urbain / Orientations Opérationnelles d'Aménagement

Suivi des dispositifs contractuels (CPER, Contrat d'Axe)

Montage et suivi des dossiers de subvention

Politique du Logement et de l'Habitat (PLH / OPAH)

Accompagnement des Communes (PLU / OAP / AOS)

VP Réf : Thierry LAGNEAU

Développement Economique

Chef de Pôle : Maria CUSUMANO  
Assistante : Laura GIULIANI

Accompagnement des entreprises

Promotion économique de la CCPRO

Aménagement et gestion des Zones d'Activités d'ICO

Montage et Pilotage des ZAC

VP Réf : Claude AVRIL

Office Intercommunal du Tourisme

Directeur : Sandrine FOURNIER  
Assistante : Régine SALT

Accompagnement et mise en œuvre de la stratégie touristique & valorisation du terroir agricole

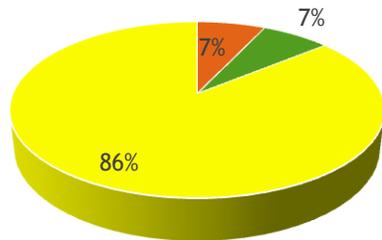
Partenariat sur les dispositifs / Itinéraires touristiques

Actions de développement et Pilotage des projets d'investissement d'ICO

Montage et suivi des dossiers de subvention

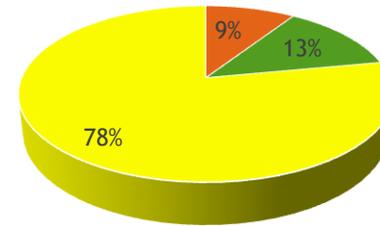
# Objectif : tendre vers une meilleure répartition statutaire des emplois territoriaux

Structuration actuelle des effectifs CCPRO



■ Cat. A ■ Cat. B ■ Cat. C

Structuration souhaitée des effectifs CCPRO (H2020)



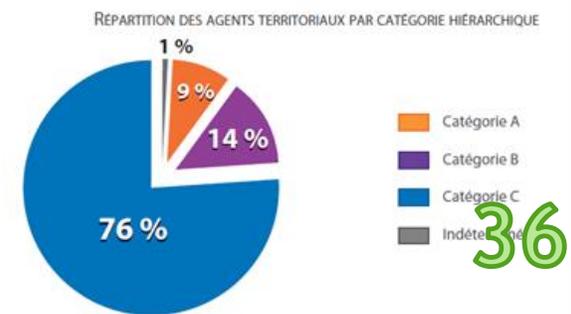
■ Cat. A ■ Cat. B ■ Cat. C

Les modalités d'évolution des agents à l'intérieur d'un intervalle d'emploi [BORNAGE] seront à définir dans le cadre du SAC (Schéma d'Avancement et de Carrière)

CADRES EMPLOI THEORIQUE		
	THEO	POURVUS
<b>Cat. A</b>	<b>21</b>	<b>15</b>
A+		1
A/A+	3	
A	4	14
B+/A	14	
<b>Cat. B</b>	<b>33</b>	<b>16</b>
B+		8
B/B+	12	
B		8
C+/B	21	
<b>Cat. C</b>	<b>162</b>	<b>185</b>
C++		34
C+/C++	45	
C+		53
C/C+	64	
C	53	98
indéfinis		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216</b>	<b>216</b>

*Pour mémoire ratios nationaux*

- 9% cat. A
- 14 % cat B
- 76% cat C



# Assurer l'équité (entre les services / filières ) et la lisibilité (pour les agents)

Correspondances Grades / Métiers [BORNAGE CARRIERE]	ADMI	EFFECTIFS EN POST	SALAIRE MOYEN CONSTATE
Chef de Service Gouvernance Stratégique et Pôle > 100 agents	A/A+	3	87 209,29
Chef de Pôle	A	4	76 450,16
Chef de projet	B+/A	4	55 163,07
Chef de secteur	B+/A	2	47 495,29
Responsable de Service	B+/A	8	55 502,54
Administrateur	B/B+	3	44 842,20
Chargé(e) de Mission	B/B+	3	34 617,13
Contrôleur	B/B+	1	45 073,26
Technicien	B/B+	5	41 922,89
Assistant(e) de Direction	C+/B	6	41 431,91
Chef d'équipe > 10 agents	C+/B	9	45 749,28
Coordinateur	C+/B	1	35 079,42
Gestionnaire	C+/B	3	49 403,57
Adjoint	C+/B	2	36 719,28
Chef d'équipe < 10 agents	C+/C++	5	45 251,31
Conducteur de véhicules	C+/C++	32	37 053,88
Gardien de déchetterie	C+/C++	8	35 693,87
Agent qualifié	C/C+	37	35 194,97
Assistant(e)	C/C+	24	35 876,76
Médiateur	C/C+	2	36 309,86
Agent	C	54	32 686,70
		216	
<b>Salaire moyen agent CCPRO =&gt;</b>	<b>39 040,33</b>		

21 métiers représentés au sein de 14 services

Etablissement d'un tableau de correspondance catégories d'emploi / métier avec [BORNAGE CARRIERE]

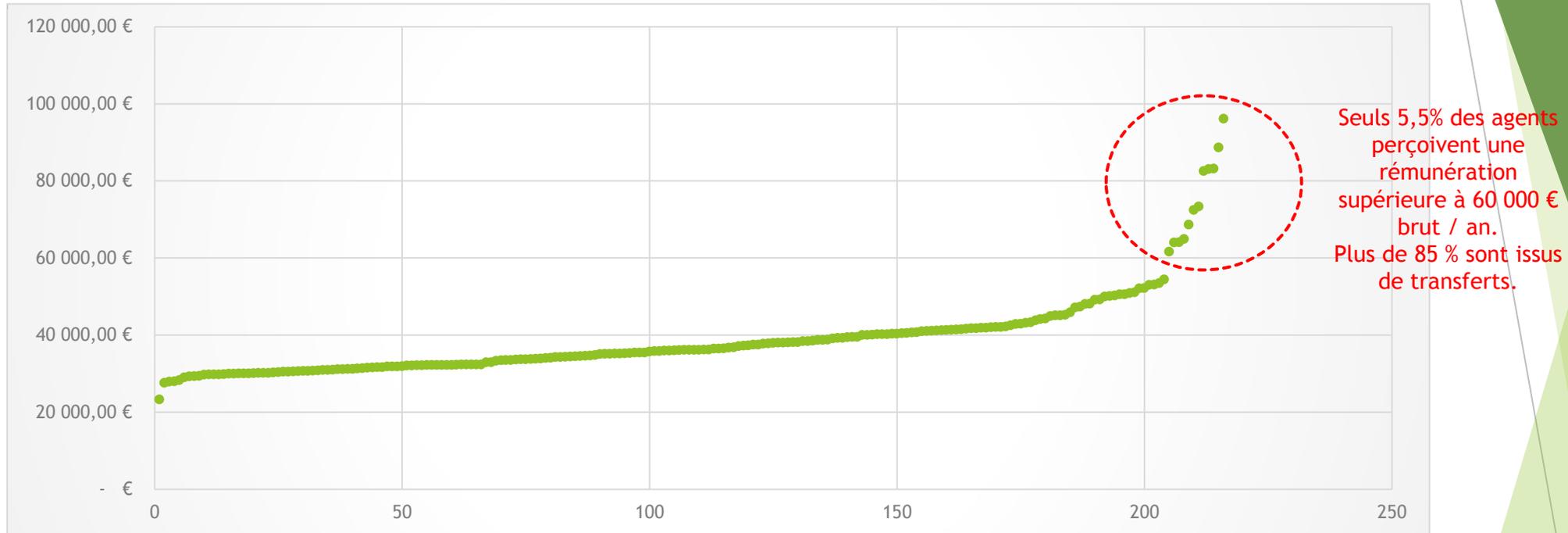
# Définition du coût réel de chaque service, avec ventilation par commune

	Nbre agents	Coût brut salarial/an	Coût moy/agt
<b>PILOTAGE STRATEGIQUE</b>	<b>14</b>	<b>627 650,50 €</b>	<b>46 877,04 €</b>
OMMEGA	11	476 283,87 €	43 298,53 €
COORDINATION GENERALE	3	151 366,63 €	50 455,54 €
<b>POLES DE COMPETENCE</b>	<b>176</b>	<b>7 307 225,88</b>	<b>45 924,65</b>
ENVIRONNEMENT	117	4 631 052,79 €	39 581,65 €
INFRA	46	2 031 649,50 €	44 166,29 €
ECONOMIE	2	93 953,47 €	46 976,74 €
MAPI	4	188 959,97 €	47 239,99 €
AMENAGEMENT	7	361 610,15 €	51 658,59 €
<b>SERVICES SUPPORT</b>	<b>26</b>	<b>1 099 649,87 €</b>	<b>45 216,01 €</b>
GESTION PERSONNEL	6	224 098,00 €	37 349,67 €
FINANCES	6	242 561,74 €	40 426,96 €
COMMUNICATION	1	41 292,35 €	41 292,35 €
AFFAIRES JURIDIQUES	2	83 095,81 €	41 547,91 €
ACHAT PUBLIC	7	298 619,59 €	42 659,94 €
SI	3	145 120,73 €	48 373,58 €
OBS ACCESS	1	64 861,65 €	64 861,65 €
<b>Sous-Total EFFECTIFS STATUTAIRES</b>	<b>216</b>	<b>9 034 526,25 €</b>	<b>39 040,33 €</b>
<b>CONTRATS AVENIR</b>	<b>5</b>		
<b>CAE</b>	<b>10</b>		
<b>Sous-Total EFFECTIFS CONTRACTUELS</b>	<b>15</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>26 666,67 €</b>
<b>TOTAL GENERAL 012</b>	<b>231</b>	<b>9 434 526,25 €</b>	



	EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)
Bédarrides	17,2
Caderousse	10,7
	10,9
Châteauneuf-du-pape	
Courthézon	19,0
Jonquières	17,4
Orange	95,6
Sorgues	60,6

# Niveau de rémunération



Le salaire moyen d'un agent titulaire de la CCPRO était en 2015 de 39 040,33 € (brut patronal) soit 1 887,77 € net par mois.

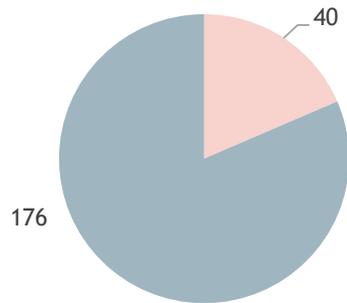
Le salaire médian d'un agent titulaire de la CCCPRO est de 35 238,65 € (brut patronal) soit 1 703,98 € net par mois.

A titre comparatif, le salaire net moyen d'un agent de la Fonction Publique Territoriale en France en 2013 était de 1 851,00 € (Source INSEE).

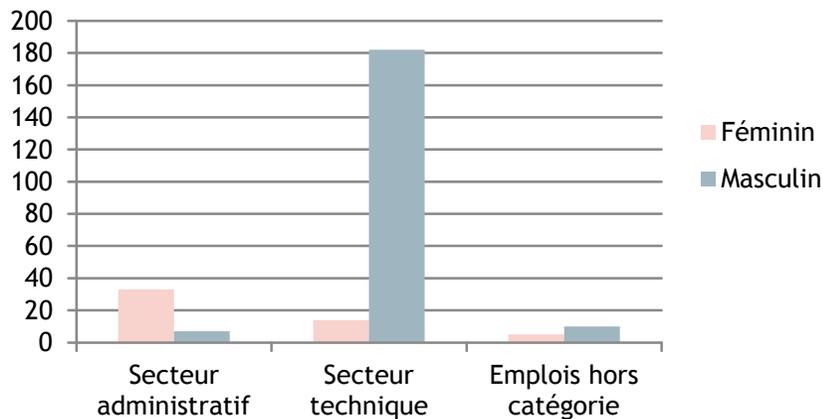
Ce chiffre est plus élevé que dans les petites communes (Courthézon : 1 546,80 € ) mais avoisine celui de grandes communes (Orange : 1 812,04 €).

# Parité des effectifs : du point de vue de l'emploi

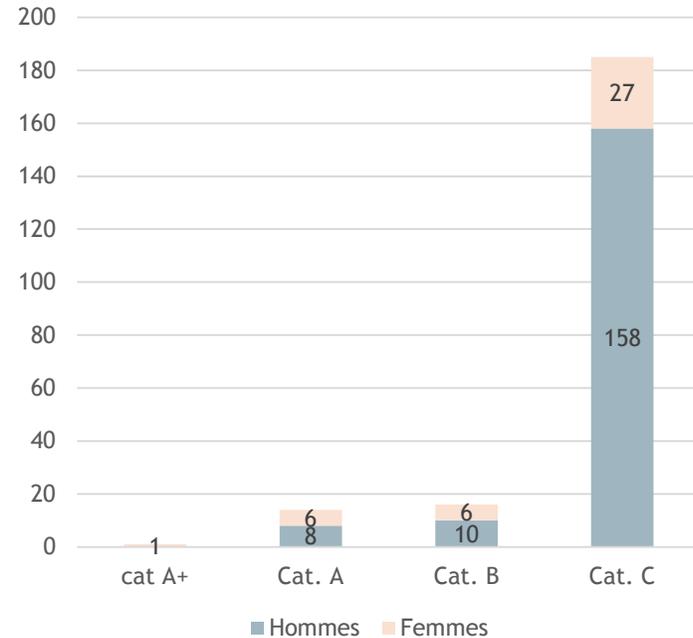
Répartition des effectifs par sexe



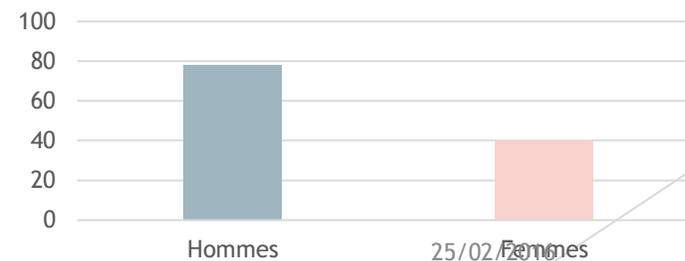
Répartition par secteur d'activité



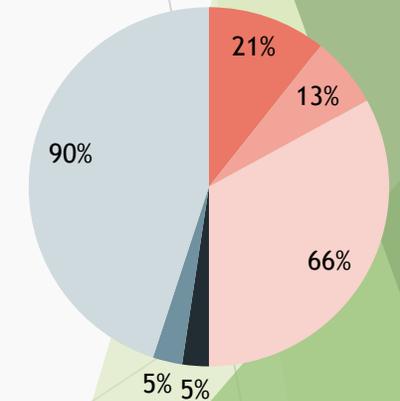
Répartition par sexe et par grade



Nombre de jours de formation suivis en 2015



■ Cat. A FEMMES  
 ■ Cat. B FEMMES  
 ■ Cat. C FEMMES  
 ■ Cat. A HOMMES  
 ■ Cat. B HOMMES  
 ■ Cat. C HOMMES



# Parité des effectifs : du point de vue de la rémunération et du temps de travail

Les salaires entre femmes et hommes sont proches (écart annuel inférieur à 300 €). Les différences les plus perceptibles concernent les cadres (Cat. A).

Seul 1 agent masculin de la CCPRO ne travaille pas à temps plein (à 90%) contre 20% des agents féminins.

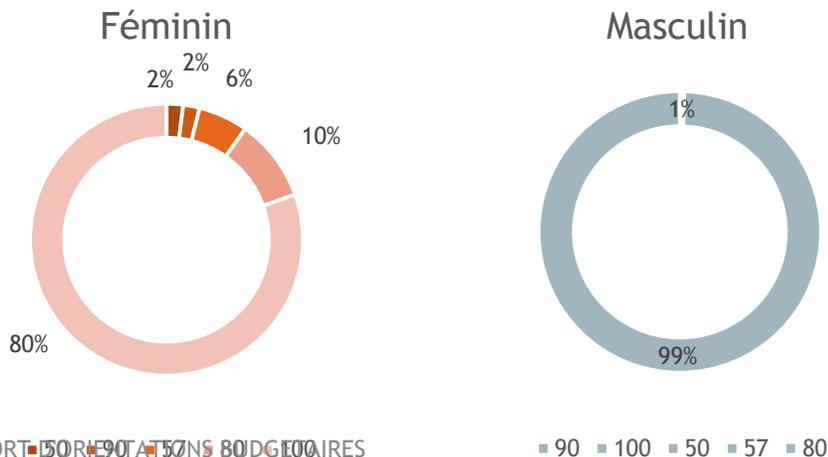
Pour ces dernières, le 80% (travail 4 jours par semaine) reste un créneau préférentiel.

Il convient de signaler qu'à ce jour, la totalité des temps partiels résultent d'une demande des agents.

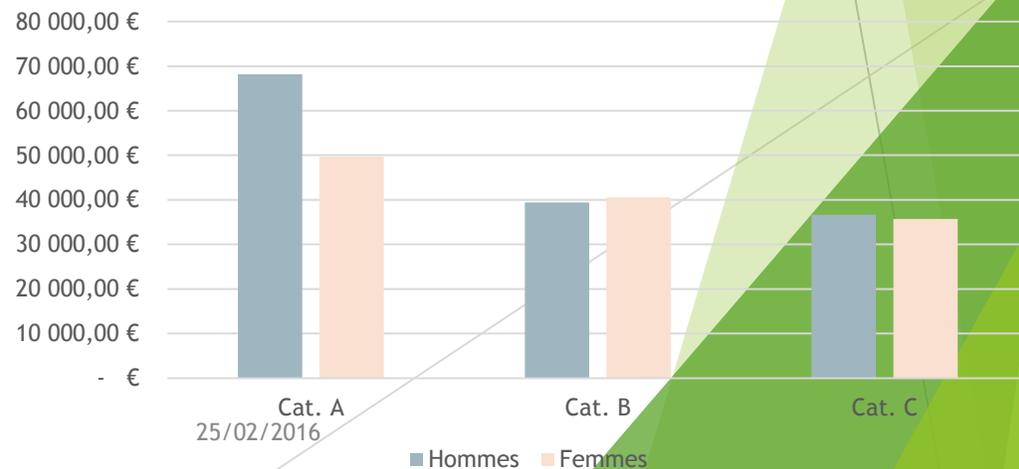
Salaire moyen par sexe



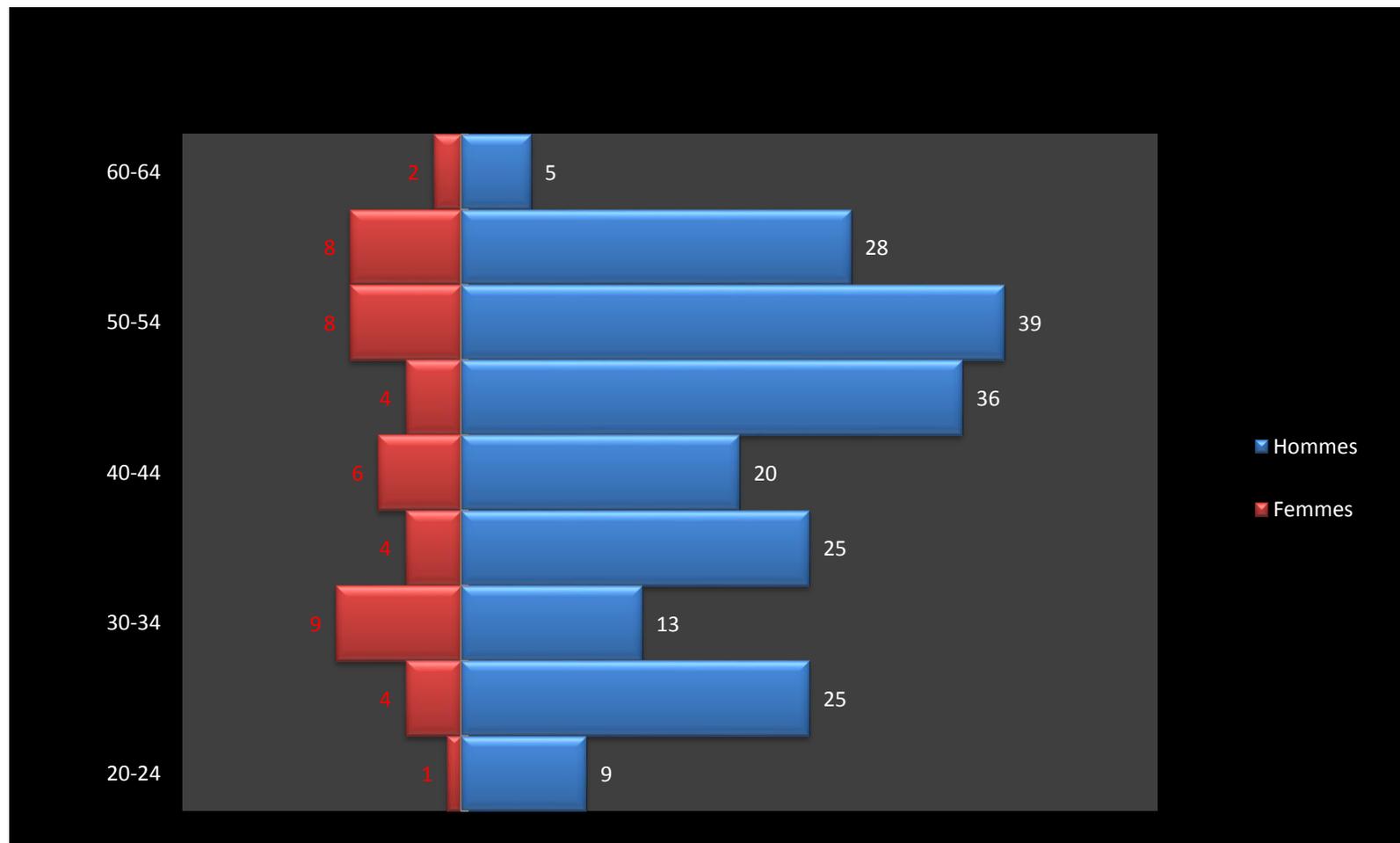
Temps de travail des agents



Analyse des écarts de salaire par grade / sexe



# Structure des effectifs : pyramide des âges



# Mutualisation (situation au 31/12/2015)

## De la CCPRO vers les Communes :

- Mises à disposition individuelles : **1,8 ETP** dont Sorgues (0,67 ETP), Orange (0,94 ETP), Caderousse (0,09 ETP) et Courthézon (0,10 ETP)
- Mise à disposition de service : néant

## Des Communes vers la CCPRO :

- Mises à disposition individuelles : **1,5 ETP** (Orange)
- Mise à disposition de service : **247 heures par an** pour Sorgues et **60 heures** pour Bédarrides (Entretien Espaces Verts Zones d'Activité).

## Pistes à l'étude pour 2016 :

- Mises à disposition individuelles : **0,2 ETP** (Eau et Assainissement)
- Mise à disposition de service : **2 ETP** (Maintenance Informatique / Archiviste)

# Perspectives (à horizon 2020)

Dans le cadre du travail sur la réorganisation de ses services, la CCPRO a défini et anticipé toutes les créations de postes nécessaires au bon exercice des compétences transférées et à la prise en charge des nouvelles compétences prévues à horizon 2020.

Pour l'année 2016, ont été prévues les créations de poste suivantes :

Catégorie	Métier	Nombre	Service	Motivation
cat. C	Agent polyvalent	1	Entretien voirie et réseaux - secteur nord	Remplacement suite départ retraite / <b>grade inférieur</b>
cat. C	Agent polyvalent	3	Déchets	Poursuite régul. Contractuels longue durée Orange
cat. C	Agent polyvalent	6	Propreté Urbaine	Poursuite régul. Contractuels longue durée Orange
cat. C	Assistant	1	Communication	Renforcement service suite départ d'un agent non titulaire de cat. A / <b>grade inférieur</b>
<b>soit 11 postes</b>				



# Observations de la CRC

Bilan des actions entreprises pour donner suite aux observations  
contenues dans le Rapport n° 2015-0164 du 31 juillet 2015

# Sur la sincérité des RAR

- ▶ Dans son rapport la CRC avait soulevé :
  - ▶ Un montant de restes à réaliser non justifié en dépenses à hauteur de 244 517,33 € (travaux dont la réalisation a été reportée sur l'exercice 2016 mais devenus sans objet suite à la cessation d'activité d'entreprises, de marchés annulés et d'opérations soldées.

## **BILAN AU 31/12/2015 :**

- Les RAR ont bien été purgés et tous les crédits de report 2015>2016 pointés et vérifiés en trois reprises (Juillet 2015, novembre 2015 et février 2016) par les services gestionnaires de manière manuelle / motivée.

# Sur la fusion des budgets

- ▶ Dans son rapport la CRC avait soulevé :
  - ▶ Le caractère non exigible / alourdissant d'un budget annexe pour le service public de la collecte et du traitement des déchets, compte tenu du mode actuel de financement (TEOM)
  - ▶ Le caractère illégitime d'une gestion en budget annexe de stock pour la Malautière et le Chemin d'Avignon (dépenses 100 % voirie sans perspective à terme d'équilibrage via une opération d'aménagement)

## BILAN AU 31/12/2015 :

- Le Budget Annexe des OM a bien été fusionné avec le Budget Principal au 01/01/2016
- La suppression des BA de la Malautière et du Chemin d'Avignon a été différée pour plusieurs motifs : incapacité technique à gérer la fusion au 01/01/2016, nécessité de solder les grosses opérations en cours (giratoire ERO), hypothèses d'évolution opérationnelle vers ZAC à l'étude.

# Sur la résorption du déficit d'investissement

- ▶ Dans son rapport la CRC avait soulevé :
  - ▶ Un déficit global d'investissement de 4 998 987,93 € représentant 10,31% des recettes réelles de fonctionnement, soit un taux supérieur à celui de 5% prévu par les dispositions de l'article R.1612-31 du CGCT

## **BILAN AU 31/12/2015 :**

- Sur la base des précompte administratifs, le déficit d'investissement serait ramené à 2,742 M€ soit 5,8 % des recettes réelles de fonctionnement prévues sur l'exercice 2016 (46,741 M€).
- Cette situation, toujours au-delà des seuils réglementaires, impliquera de poursuivre les efforts de réduction du déficit sur 2016.

# Contexte du projet de loi de finances 2016 (PLF)

## Une poursuite de la baisses des dotations et une augmentation de la péréquation verticale

- ▶ Le contenu de la loi de finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.
- ▶ La contribution des collectivités locales au déficit public via une réduction de leurs recettes s'élève à 3.7 Md € (2.071 Md € pour le bloc communal (1 450 Md€ pour les communes et 621 Md € pour les groupements), 1 148 Md € pour les départements et 451 Md € pour les régions). Pour l'année 2016, le montant de la DGF est fixé à 33.109 milliards
- ▶ Le projet de réforme de la DGF et l'entrée en vigueur de toutes les dispositions de l'article 58 PLF ayant été reporté à 2017, c'est l'article 58 bis qui prévoit les modalités de répartition de la DGF 2016. Le dispositif adopté reconduit pour 2016 les règles qui ont été appliquées en 2015 pour le calcul de la DGF des communes et des EPCI.

# Evolution du FPIC

- ▶ L'enveloppe du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) est fixée à 1 Md € en 2016 (+ 220 millions).
- ▶ Le PLF prévoit des modifications concernant la répartition dérogatoire des prélèvements et des reversements du FPIC.
- ▶ Les délais prévus (délibération à prendre avant le 30 juin pour une notification début juin) étaient trop courts pour trouver un accord et, en cas de répartition libre, le faire approuver par l'ensemble des conseils municipaux. Par ailleurs l'obligation de recueillir l'accord de tous les conseils municipaux était peu probante. C'est sans doute pour ces raisons que 87 % des ensembles intercommunaux ont conservé la répartition de droit commun, 1% ont opté pour la répartition dérogatoire encadrée et seuls 12 % ont opté pour une répartition libre à l'unanimité.
- ▶ C'est pourquoi le dispositif adopté dans le PLF 2016 propose un délai de délibération du Conseil à 2 mois à compter de la notification de la répartition et des modifications relatives aux répartitions internes des contributions et attributions du FPIC.

Pour la CC PRO > Occasion de penser le FPIC « plus judicieusement »

# Amélioration des recettes

## ► Dispositions concernant le FCTVA

- Le FCTVA n'était antérieurement ouvert qu'aux seules dépenses d'investissement. L'article 11 du PLF 2016 prévoit d'étendre le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Pour la CCPRO > Retour prévisiblement significatif pour dépenses de fonctionnement liées à l'entretien du parc bâti et petits travaux de voirie. A ce jour difficile à budgétiser.**

## ► Soutien à l'investissement local :

- 500 M € pour les communes et le EPCI à FP, distribués par les préfets (cf. courrier Préfecture du 05/02/2016) sur projets de rénovation thermique, transition énergétique, mises aux normes des équipements publics ...

**Pour la CCPRO > Recensement des projets éligibles en cours / dépôt de candidature prévu pour le 22/02/2016**

# Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

- ▶ Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0.9%

Pour la CCPRO > Allègement des charges de l'ordre de 5 200 €.

## Evolution des bases fiscales

- ▶ La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux. Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties. C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par la loi de finances.
- ▶ Pour 2016, la revalorisation des VL est portée au niveau de l'inflation prévisionnelle pour 2016 soit 1%.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.2	2	1.8	1.8	0.9	0.9	1

Pour la CCPRO > Progression des recettes à taux fixe de l'ordre de 70 000 €

# Les fondements de la prépa budgétaire 2016

Objectif > **ECONOMIES**



# Les bases d'un nouveau pacte financier

- ▶ Face à la situation révélée par la Chambre Régionale des Comptes dès le mois de juillet 2015 et l'impasse du travail engagé pour la définition de l'AC de la Ville d'Orange depuis 2014, les 7 Communes ont mandaté le Collège des DGS et leurs Directeurs Financier pour trouver une solution équitable et pérenne.
- ▶ Cette solution passe par la remise à plat de l'ensemble des Attributions de Compensation des 7 Communes membres de la CCPRO (« *an 0 de l'interco* »)
- ▶ Les principes retenus ont été les suivants :
  - Trouver une solution équitable, consensuelle et pérenne permettant de poser le socle d'une nouvelle CCPRO à 7 communes (an 0 de l'interco) ;
  - Garantir au minimum le reversement historique aux communes (AC + DSC + fonds de concours) en fondant tous les composants dans une nouvelle attribution de compensation (AC) ;
  - Assurer une solidarité des territoires les plus riches vers les territoires les moins riches ;
  - Conserver une proportionnalité dans l'effort de solidarité ;
  - Acter la clé de financement des investissements de la CCPRO selon une répartition 50 % fonds propres (somme laissée par les communes à la CCPRO = enveloppe minimale annuelle) et 50 % par fonds de concours de la ville après majoration de leur attribution de compensation ;
  - Garantir l'autonomie et la responsabilité des communes dans le choix de leurs dépenses, pour les investissements qui ne relèvent pas de la sécurité ou d'autres obligations réglementaires / contractuelles ;
  - Eviter l'effet d'éviction : garantir que l'effort de redistribution entre territoire ne conduise pas à ce qu'un territoire moins riche devienne plus riche au détriment d'un autre territoire ;
  - Que la redistribution des richesses n'entraîne pas une situation financière dangereuse pour la CCPRO et lui laisse une autonomie financière suffisante pour assumer les charges d'entretien et de renouvellement que lui imposent ses statuts comme la gestion du patrimoine mis à sa disposition « en bon père de famille »



## Un travail exhaustif de réévaluation des charges transférées (CA 2014)

- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier, un bilan des dépenses de fonctionnement a été réalisé, par Commune, sur la base du CA 2014.
- ▶ Il a permis de définir la richesse des territoires et leur épargne nette (rapport contributeur / débiteur).
- ▶ Ce bilan a donné lieu à la consolidation contradictoire des résultats suivants :

	011	012	65 hors fds de concours	DETTE	TOTAL COUT DE GESTION	POUR MÉMOIRE APPORTS	Richesse des Territoires	Niveau actuel de reversion (C)	SOLDE
Bédarrides	333 874,45	453 819,00	272 164,74	292 411,90	1 352 270,09	1 059 671	- 292 599,55	120 147,86	- 412 747,41
Caderousse	167 057,42	243 114,15	63 799,92	204 919,85	678 891,34	1 707 085	1 028 193,66	814 449,46	213 744,20
Chateauneuf-du-pape	130 497,53	193 479,08	54 638,73	345 439,76	724 055,10	930 915	206 859,99	193 808,23	13 051,76
Courthézon	280 587,95	484 186,07	117 928,37	353 148,54	1 235 850,92	2 554 750	1 318 899,56	489 868,66	829 030,90
Jonquières	256 126,09	417 502,82	95 863,38	395 998,68	1 165 490,97	1 321 134	155 643,45	344 333,42	- 188 689,97
Orange	1 633 456,08	2 570 368,28	865 616,62		5 069 440,98	15 185 185	10 115 744,02	2 917 556,00	7 198 188,02
Sorgues	1 138 670,07	1 640 265,76	496 503,58	1 415 668,26	4 691 107,68	15 874 577	11 183 469,39	8 328 293,64	2 855 175,75
CCPRO					-		-		
	3 940 269,60	6 002 735,15	2 516 515,34	3 007 586,99	15 467 107,08	38 633 318	23 166 210,52	13 208 457,27	10 507 753,57



## La définition des nouvelles AC des Communes

- ▶ Sur la base de ces résultats, plusieurs scénarios ont été dessinés par les Services Financiers des Villes de Sorgues et Orange, et présentés en Groupe de Travail.
- ▶ En date du 11 février 2016, le Bureau a retenu à l'unanimité le scénario n° 5
- ▶ Ce scénario a été présenté et validé en CLETC le 15 février 2016

	MONTANT HISTORIQUE REVERSIONS (1)	NOUVELLES AC (2)	Différence (3 = 2-1)
Bédarrides	120 147,86	182 308,63	62 160,77
Caderousse	814 449,46	899 559,87	85 110,41
Châteauneuf	193 808,23	445 142,94	251 334,71
Courthézon	489 868,66	950 554,99	460 686,33
Jonquières	344 333,42	510 095,47	165 762,05
Orange	2 917 556,00	7 108 336,33	4 190 780,33
Sorgues	8 328 293,64	9 067 646,84	739 353,20
<b>TOTAL</b>	<b>13 208 457,27</b>	<b>19 163 645,06</b>	<b>5 955 187,79</b>

Il est encore possible, à ce stade et avant le Conseil Communautaire du 25/02 pour les Communes de revoir la répartition interne de leur AC / ENVELOPPE CCPRO de manière à ne pas obérer la bonne réalisation de leur programmation de leurs travaux.

Après arrêt des AC, les montants annuels maximums d'investissement ne pourront pas être dépassés, sauf à revoir les AC (procédure lourde et complexe, cependant possible à l'unanimité).



# La définition de nouvelles « enveloppes d'investissement » communales

Suite à ce travail, les nouvelles enveloppes d'investissement mobilisables par la CCPRO pour l'ensemble des compétences transférées seraient les suivantes :

	Montant minimum garanti	Montant maximum avec FDC
Bédarrides	62 160,77	124 321,54
Caderousse	178 261,73	356 523,46
Châteuneuf	238 282,95	476 565,89
Courthézon	244 988,40	489 976,80
Jonquières	165 762,05	331 524,10
Orange	2 066 923,07	4 133 846,13
Sorgues	1 038 676,61	2 077 353,23
<b>TOTAL</b>	<b>3 995 055,57</b>	<b>7 990 111,15</b>

↑  
Montant  
dispo au BP

↑  
Plafond  
annuel avec  
FDC

**Pour la Ville d'Orange** > un bilan est en cours pour régulariser la situation 2014/2015 (AC provisionnelle de 2,8 M€ versée pour 7,108 M€ dus). Une déduction des investissements liquidés sur cette même période (1<sup>er</sup> janvier 2014 => 31 décembre 2015) sera opérée de manière à préciser le niveau de redevabilité de la CCPRO qui pourra être converti en majoration d'enveloppes sur une durée (lissage) à convenir de manière concertée.

**Pour toutes les Communes** > Les RAR 2015 viendront en minoration sur les crédits nouveaux inscriptibles au BP 2016 (enveloppes). Un règlement viendra par ailleurs préciser les modalités de « fonctionnement des enveloppes » (nature des investissements assujettis, assiettes HT ou TTC, reportabilité pluri-annuelle, critères de prise en compte des recettes déductibles, modalités d'attribution et de recouvrement des FDC, modalités de répartition des recettes futures de la CCPRO, etc)

**REMARQUE** > Si les communes « ont la main » pour la programmation des investissements à inscrire sur leur enveloppe annuelle, la CCPRO dispose de la capacité à engager d'office :

- Les travaux sécuritaires, mettant en jeu la responsabilité pénale de la collectivité,
- Les investissements contractuels / conventionnels (ex : PLH/OPAH, PAPI, Contrat de Rivière, etc)
- Les obligations résultant de la loi

# La mise en place dès 2015 d'un plan de rigueur par & pour la CCPRO

- ▶ Depuis la mise en place d'une nouvelle Gouvernance (printemps 2015), les efforts internes se sont immédiatement déployés pour assoir une meilleure maîtrise des dépenses publiques et responsabiliser les agents / services dans la maîtrise des crédits intercommunaux.
- ▶ Il convient notamment d'évoquer :
  - ▶ **Sur le plan des charges générales (011) :**
    - ▶ Sensibilisation constante de tous les services à la sobriété,
    - ▶ Dématérialisation des Actes Administratifs
    - ▶ Limitation stricte des interventions non statutaires (refus ou chiffrage des demandes communales excédant le champ de compétence ordinaire de la CCPRO)
  - ▶ **Sur le plan du personnel (012) :**
    - ▶ Suppression de tous les emplois fonctionnels
    - ▶ Suppression de Services (Développement Local et Emploi / Marketing Territorial)
    - ▶ Stabilisation des effectifs statutaires (recrutement principalement effectué par mobilité interne et recours aux emplois aidés)
    - ▶ Suppression du paiement des heures supplémentaires (hors cas spécifiques exhaustivement définis)
    - ▶ Définition des emplois et bornage des carrières

# Des efforts maintenus et renforcés en 2016

## ▶ Sur le plan des charges générales (011) :

- ▶ Fixation d'objectifs quantitatifs de réduction des dépenses, par GEC (% ou objectifs)
- ▶ Appel massif à l'innovation et à l'intelligence collective (simplification des process, procédures, circuits)
- ▶ Miser sur la dématérialisation et la mutualisation
- ▶ Non renouvellement de contrats jugés non « absolument nécessaires », voire migration vers des situations plus économes
- ▶ Evaluation au cas par cas de la pertinence des scénarios / hypothèses de gestion (prestation de service <=> régie)
- ▶ Mutualisation de la flotte VL / limitation du remisage à domicile

## ▶ Sur le plan du personnel (012) :

- ▶ Finalisation du Schéma d'Avancement et de Carrière (SAC) permettant de « réguler » les évolutions statutaires suivant un scénario construit et transparent pour les agents,
- ▶ Finalisation du Référentiel du Régime Indemnitaires (RRI) comprenant notamment l'identification de primes de fonction (liées à l'emploi) et de primes de résultat (liées à la présence, à l'évaluation individuelle et pour les GEC aux économies permises en matière de gestion). Harmonisation de la prime annuelle sur les 7 communes.
- ▶ Harmonisation et annualisation des rythmes de travail
- ▶ Forte limitation des dépenses de formation payantes / Mise en place d'un PIF (plan individuel de formation) pour mieux lisser les formations réglementaires (absentéisme)
- ▶ Diminution de 10% des indemnités des élus

## ▶ Sur le plan des autres charges de gestion courante (065)

- ▶ Suppression de toutes les subventions / participations non réglementaires ou contractuelles (économie de 1,2 M€)

# Finaliser la refonte des statuts

Parallèlement au Pacte Financier, la gouvernance travaille à la refonte des statuts de la CCPRO et à la redéfinition de l'intérêt communautaire (lco).

Ce travail devrait possiblement permettre :

- De mieux répartir les compétences entre les communes et la CCPRO (ex : qui est compétent pour la maintenance des bornes amovibles ? L'entretien des alignement plantés ? Le ramassage des animaux morts ?)
- De définir des critères d'intérêt communautaire pour les compétences transférées, pour lesquelles cette « définition » est possible (ex : définir un réseau de voirie d'lco ? C'est quoi la promotion du tourisme ?)
- De mettre en œuvre des règlements de service (ex : occurrence normale d'un service de collecte des OM, distinction d'un encombrant ⇔ dépôt sauvage, etc)
- De permettre à la CCPRO de maintenir ses interventions, à la demande des communes, pour des compétences non transférées via l'introduction d'un possible régime de prestation de service ou de maîtrise d'ouvrage déléguée (ex : je voudrais faire mais je n'ai pas les moyens techniques internes en matière d'ingénierie (...)) j'ai une demande particulière de service liées à une manifestation communales ponctuelle, etc)

# Vers le BP 2016

Situation de travail au 15/02/2016

63

# Rappel des Fondamentaux

- ▶ Fusion du Budget Principal et du Budget Annexe des Ordures Ménagères
- ▶ Mise en place d'un maquettage par GEC (responsabilisation de gestionnaires de crédits) et d'une analytique établie à l'ensemble des opérations comptables
- ▶ Intégration du Pacte Financier (dépenses d'investissement territorialisées par enveloppes)
- ▶ Rigueur et recherche d'économies, à tous les niveaux

# Etape 1 : Recensement des besoins prévisionnels de fonctionnement auprès des services communautaires

Un important travail a été conduit avec chacun des services communautaires pour mettre un nouveau maquettage du budget centré autour de GESTIONNAIRES DE CREDITS (GEC), responsables de l'évaluation des besoins comme de l'exécution du budget.

Dépenses	FONCTIONNEMENT
<b>Pôles de Compétence</b>	<b>7 145 580,00 €</b>
INFRASTRUCTURES	2 004 032,00 €
ENVIRONNEMENT	3 869 000,00 €
MAPI	880 548,00 €
AMENAGEMENT	362 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECO	30 000,00 €
<b>Services Support</b>	<b>35 034 257,84 €</b>
GRH	10 109 995,56 €
FIN	24 533 645,00 €
MAGASIN	105 320,00 €
AFFAIRES JURIDIQUES & FONCIER	89 146,00 €
SYSTEMES D'INFORMATION	104 501,28 €
COMM	91 650,00 €
<b>Foncions Ressources</b>	<b>2 269 666,17 €</b>
COORDINATION GENERALE	58 000,00 €
OMMEGA	2 211 666,17 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 449 504,00 €</b>

Compte tenu du basculement récent en **mode de conception GEC**, ces enveloppes ne sont pas présentées au stade du DOB au format M14, mais par domaine de compétence

Pour mémoire les CA cumulés des BP + BA OM 2015 traduisaient un réalisé de 38,419 M€. Considérant que suite au pacte financier, les reversions aux communes progressent de 5,963 M€ il convient de considérer **une diminution nette des dépenses communautaires de l'ordre de 2%**.

En général la plupart des collectivités constatent une augmentation « au fil de l'eau de 5% par an » (IDC, évolution des carrières), **ce qui ramène l'effort de fonctionnement réel de la CCPRO à 7%**.

Chaque service été invité à proposer de manière concrète ses **OBJECTIFS D'ECONOMIE**



# OBJECTIF ECONOMIES

## Illustration concrète n° 1 : Le faucardage

(proposition Christian DURET)

Nos agents sont soucieux de nos priorités / de la mise en place d'un régime équitabile

Dès 2015, mise en place d'importants efforts en matière de faucardage sur les 6 communes gérées en régie, sans nuire à la sécurité des riverains le long de nos voies.

La saison a commencé vers le 20 Avril pour toutes les entrées d'agglomération (bonne image dès que nous rentrons dans une commune). Ensuite toutes les autres voies ont été traitées de la même manière : une passe de sécurité, 2 passes devant les panneaux de police et dans les virages dangereux. Puis traite des chemins avec fossé à partir de mi juillet (2 et 4 passes selon la capacité des fossés). Enfin, dernière passe de mise en sécurité a l'automne.

**Gain de temps (729 h) donc d'argent (75 605,50 €)**

Objectifs 2016 proposés par le Service :

- Mettre en place un planning uniforme du service de Faucardage sur l'ensemble du territoire (mode de travail , horaire identique à tous ces agents, occurrences de passe)
- Assurer un entretien correct du parc machine (entre 5 000 et 7 000€ par ensemble complet, tracteur et bras)
- Végétation précoce => suggestion d'anticiper cette révision pour traiter toutes les entrées d'agglomération dès fin Mars. Pour le reste la saison pourrait commencer fin AVRIL , sachant que la formation des agents de conduite est prévue le 11 et 12 Avril 2016.



## OBJECTIF ECONOMIES

### Illustration concrète n° 2 : La mutualisation du parc VL (proposition André SIEGEL)

Nos agents sont  
force de proposition

Actuellement, la flotte de la CCPRO comprend 30 véhicules légers dont une part significative (30%) fait moins de 30 km par jour.

Une réflexion a donc été mise en place pour mutualiser la flotte VL via un système de gestion électronique (GED : réservation en ligne + boîte à clefs). L'expérimentation va commencer dès les premières semaines au niveau du siège, dont la flotte affectée va passer de 10 véhicules à 4.

Deux véhicules ont été mis en vente (C4 et 5008) pour un montant total de 18 000 €.

Les VL récupérés seront réaffectés aux autres services (2 pour le Pôle Environnement, 1 pour le Pôle infrastructure) ce qui a permis de supprimer du budget 2016 le renouvellement de 3 VL

**Suppression acquisition VL - investissement GED = 40 000 €  
d'économies pour 2016 (hors coûts de fonctionnement / assurances)**

Un projet de règlement intérieur des véhicules de service est par ailleurs en cours de finalisation. Il sera proposé à l'ordre du jour d'un prochain CTP.

Objectifs 2016 proposés par le Service :

- Réussite de la mutualisation des VL pour le siège
- Extension de la mutualisation des VL aux autres pôles (suppression progressive des attributions individuelles de VL / limitation significative des autorisations de remisage à domicile)



# OBJECTIF ECONOMIES

## Illustration concrète n° 3 : Diminuer le coût de fonctionnement d'un service (proposition Cécile RIOU)

Nos agents sont vecteurs d'économie

En 2014, le budget du service communication était de 268 500 €.

Dès 2015, la nouvelle gouvernance a accompagné avec la Responsable du Service une diminution de ce budget à 176 000 €.

Pour l'année 2016, la Commission Communication a proposé de ramener son budget de fonctionnement à moins de 100 000 €, correspondant de manière plus proche à la réalité des besoins et des missions du Service.

### Soit une division par 3 en 3 ans

Objectifs 2016 proposés par le Service :

- Changement des occurrences de parution de la Revue d'Information (de trimestrielle à semestrielle) => miser davantage sur la communication en ligne (site internet modernisé)
- Suppression des envois postaux
- Dématérialisation des supports imprimés (en externe et en interne)
- Internalisation des impressions (flyers, flocage véhicules, cartes de visite, etc)
- Diminution significative de l'enveloppe allouée aux objets promotionnels

# Etape 2 : Recensement des besoins prévisionnels d'investissement auprès des services communautaires

Tous les services communautaires ont été invités à travailler avant le 18 décembre 2015 avec leur commission élue sur un « mini-DOB » permettant de définir et de hiérarchiser de manière interne leurs enjeux.

Suite au pacte financier, les dépenses identifiées et affectables territorialement ont basculé vers des tableaux communaux (cf. Etape 3)

Les dépenses non identifiables à l'avance (marchés à bons de commande en investissement, subventions logement social, etc), les dépenses patrimoniales (flotte, bâtiments) ainsi que les dépenses d'investissement propres à la CCPRO ont été restreintes aux **opérations identifiées en priorité n° 1 (voire n° 2 pour certains GEC) pour un montant total de 3,857 M€.**

OPERATIONS INDIVISES		DESCRIPTIF
OMMEGA	3 857 860,80	
	1 556 626,00	Grosses réparations sur flotte, Renouvellement Flotte, travaux bâtiments, outillage professionnel des services GMAO et HEL
INFRA	1 407 650,80	Renouvellement / Equipement du service / travaux d'entretien non territorialisables au stade de la prépa budgétaire
MAPI	180 000,00	Travaux d'urgence divers cours d'eau / ouvrages hydrauliques ne pouvant être affectés territorialement au moment de la préparation budgétaire
AMGT	408 300,00	Subventions Logement Social (PLH) / aides directes aux particuliers (OPAH) / Participations contractuelles (RFF)
ECO	148 000,00	Signalétique des ZA non affectable au moment de la préparation budgétaire + élaboration schéma commercial (préparation prise de compétence)
MAGASIN	10 000,00	Renouvellement / acquisition mobilier de bureau
SI	137 784,00	Renouvellement / Equipement matériels et logiciels
COMMUNICATION	9 500,00	Divers investissements Communication

Plus de la moitié de ces provisions budgétaires seront territorialement affectées au stade de leur exécution.

# Etape 3 : Affiner les enveloppes d'investissement avec les communes membres

montants exprimés HT	Besoins recensés 2016	RAR + engagements	TOTAL CUMULE	Recettes déductibles	RESTE A CHARGE	ENVELOPPES CCPRO		Delta
						Mini	Maxi	
BEDARRIDES	673 405,10 €	46 678,84	720 083,94 €	0,00 €	720 083,94 €	62 160,77	124 321,54 €	-595 762,40
CADEROUSSE	241 800,00 €	31 251,29	273 051,29 €	0,00 €	273 051,29 €	178 261,73 €	356 523,46 €	83 472,17
CHATEAUNEUF	198 709,20 €	85 543,69	284 252,89 €	0,00 €	284 252,89 €	238 282,95 €	476 565,90 €	192 313,01
COURTHEZON	630 619,00 €	54 576,92	685 195,92 €	439 870,00 €	245 325,92 €	244 988,40 €	489 976,80 €	244 650,88
JONQUIERES	397 674,00 €	171 224,34	568 898,34 €	0,00 €	568 898,34 €	165 762,05 €	331 524,10 €	-237 374,24
ORANGE	6 997 381,00 €	3 396 404,04	10 393 785,04 €	1 064 203,40 €	9 329 581,64 €	2 066 923,07 €	4 133 846,14 €	-5 195 735,50
SORGUES	2 195 207,88 €	268 496,91	2 463 704,79 €	25 000,00 €	2 438 704,79 €	1 038 676,61 €	2 077 353,22 €	-361 351,57
	11 334 796,18 €	4 054 176,03 €	15 388 972,21 €	1 529 073,40 €	13 859 898,81 €	3 995 055,58 €	7 990 111,16 €	-5 869 787,65 €

A ce jour, les services communautaires ont opéré un important travail de recensement des investissements pour les compétences suivantes : INFRA/ VOIRIE, MAPI, ECO (opérations comptabilisées sur le BP) et FONCIER.

L'enveloppe allouée à cet effet dans le pacte financier pour le BP se monte à 3,995 € (éventuellement doublable à 7,990 M€ dans le cadre d'un BS par intervention de délibérations communales concernant l'octroi de fonds de concours).

**Le présent tableau démontre la nécessité de retravailler la programmation 2016 dans les semaines à venir avec les Communes de Bédarrides, Jonquières, Orange et Sorgues (delta cumulé de 5,8 M€).**

# Synthèse : Equilibres prévisionnels

	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	44 449 504,00	11 120 735,80
RECETTES	46 741 800,00	6 775 818,24
<b>SOLDE</b>	<b>2 292 296,00</b>	<b>-4 344 917,56</b>

- ▶ En l'état actuel de la préparation budgétaire, et sous toute réserve du contrôle en cours (nouveau maquetage GEC, pointage du CG) comme de la finalisation des recensement auprès des services (en cours / recherche d'oublis), la section de fonctionnement dégagerait un **excédent de 2,292M€**.
- ▶ La section d'investissement dégagerait pour sa part un **déficit de 4,344 M€**.
- ▶ L'équilibre du budget 2016 pourra cependant être assuré sans déficit ni emprunt par l'**excédent de fonctionnement dégagé par l'exercice 2015** (002 : 6M€)
- ▶ Le 1068 devra permettre de renforcer l'enveloppe d'Orange pour « effacer » la dette de la CCPRO à son encontre (différence AC provisionnelle / AC réelle)
- ▶ Des réflexions sont en cours pour **gérer la problématique des RAR 2015** (ne pas impacter les nouvelles enveloppes)
- ▶ Les efforts engagés par la nouvelle gouvernance devraient permettre dès 2016 de constater / dégager un meilleur **autofinancement propre à la CCPRO** (baisse prévue des 011, 012 et 65 + diminution du poids de la dette + refonte des cadences d'amortissement)
- ▶ Certaines dépenses d'investissement non ventilables au stade de la préparation budgétaire seront **ventilées dans le cadre de l'exécution** (MBC voirie, Subventions)
- ▶ L'augmentation des bases (+1M€ par an) et l'évolution des recettes OM (lissage progressif de la TEOM / mise en place de la RS) devraient permettre de stabiliser/compenser la dégressivité des dotations de l'Etat.
- ▶ Des montants importants (environ 500 K€) ont encore été provisionnés en 2016 pour la « régularisation » de l'intégration d'Orange (convention de refacturation non mandatées depuis 2014, régularisations de la mise à disposition d'agents non soldés depuis 2014, etc...